

chez vos parents, l'obligation de vous élever, de vous guider, de vous instruire, de vous surveiller. Avec le choix effectif d'un état de vie, le mariage ou l'entrée en religion, vous vous soustrayez à leur responsabilité, et s'il vous reste un engagement, en quelque sorte moral, de déférer à leurs avis, vous n'avez plus à tenir un compte aussi rigoureux de leurs ordres.

Les gouvernements, ayant en vue le bien commun, auquel doivent se soumettre et se sacrifier tous les biens particuliers, peuvent déterminer une limite d'âge, que la loi naturelle n'a pas définie, et qui rendra l'enfant autonome, si je puis parler ainsi.

La vieille jurisprudence romaine, dont l'excellence a été proclamée par des siècles d'admiration et d'emprunts, avait établi une législation qui étounerait singulièrement et heurterait violemment nos idées modernes d'émancipation et d'indépendance. Ni le mariage, ni l'âge avancé n'affranchissaient l'enfant du joug paternel ; la mort seule, naturelle ou civile, ou l'élévation à un poste honorable et public, à l'épiscopat ou à la préfecture, le constituait maître de lui-même. Le Code divin des temps nouveaux n'a rien statué. Il y a cependant dans l'Evangile une toute petite phrase, qui a fait jeter des cris d'étonnement et de stupéfaction à tous les commentateurs et qui raconte, en trois mots l'histoire de Jésus, de douze à trente ans : *Et erat subditus illis* : Ev. S. Luc (2. 51.) et il leur était soumis. Notre Seigneur n'a-t-il pas voulu nous enseigner, par son propre exemple, qu'avant d'avoir atteint le plein épanouissement de nos forces physiques, et un certain développement de nos facultés spirituelles, la sagesse est de demeurer sous les yeux et dans la main de nos parents ?

“ Je suis saisi d'étonnement, s'écrie Bossuet, en lisant “ ce passage de St Luc. Est-ce donc là tout l'emploi d'un “ Jésus-Christ, du Fils de Dieu ? Tout son emploi, tout son “ exercice est d'obéir à deux de ses créatures. Et en quoi leur “ obéir ? Dans les plus bas exercices, dans la pratique d'un “ art mécanique. . . Nous ne lisons point que ses parents aient “ jamais eu des domestiques, semblables aux pauvres gens dont “ les enfants sont les serviteurs. . . . Ce qui est certain, c'est “ qu'il travaillait à la boutique de son père.—O Dieu ! je suis “ saisi encore un coup. Orgueil, viens crever à ce spectacle. ”
(Bossuet élévations sur les mystères).

(A suivre)